

Actif créancier et passif débiteur ?

Par **Samadriel**, le **06/09/2013** à **18:03**

bonjour à tous

voilà je bloque un peu sur ces notions d'actif et de passif concernant le caractère patrimonial d'une obligation, avez vous une réponse pour moi ?

merci

P.S: je vous rassure je fais des recherches de mon côté, c'est juste que je souhaite avoir l'avis d'étudiants + expérimentés sur ces questions [smile3]

Par **marianne76**, le **06/09/2013** à **23:27**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien vos interrogations, que voulez vous savoir au juste ?

Par **Samadriel**, le **07/09/2013** à **00:12**

merci de répondre

je révise actuellement la notion d'obligations en D civil, il est fait référence à ces notions d'actif et de passif lorsque le caractère patrimonial de l'obligation est expliqué.

je ne comprends le sens de ces termes en fait .

Par **marianne76**, le **07/09/2013** à **09:05**

Tout bête : pour faire simple, l'actif correspond aux créances et aux biens, mobiliers immobiliers, corporels , incorporels qui composent un patrimoine. Le passif correspond aux dettes

Quand vous ne comprenez pas une terminologie pensez au dictionnaire juridique , ou tout

simplement prenez un livre. N'importe quel manuel de droit des obligations vous expliquerait tout cela et en plus complet en plus que ce que je fais là

Par **Samadriel**, le **07/09/2013** à **16:22**

merci de cette réponse claire et précise